



## REGLEMENT FINANCIER APPLICABLE

ANNEE SCOLAIRE 2019.2020

COLLEGE ET LYCEE GENERAL

Niveau de classe	Contribution des Familles (Externat)	Demi-Pension	Internat
Collège De la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	605€/an soit 60,50/mois sur 10 mois	Sur 4 jours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 605€ + 995€ = 1600€/an soit 160€/mois sur 10 mois	à partir de la classe de 4 <sup>ème</sup> 605€ + 3450€ = 4055€/an soit 405,50€/mois sur 10 mois
	Lycée Général 2 <sup>nde</sup>	630€/an soit 63,00€/mois sur 10 mois	630€ + 1155€ = 1785€/an soit 178,50€/mois sur 10 mois
1 <sup>ère</sup> L S ou ES	735€/an soit 73,50€/mois sur 10 mois	735€ + 1155€ = 1890€/an soit 189€/mois sur 10 mois	735€ + 3960€ = 4695€/an soit 469,50€/mois sur 10 mois
Terminale L S ou ES	735€/an soit 73,50€/mois sur 10 mois	735€ + 1155€ = 1890€/an soit 189€/mois sur 10 mois	735€ + 3960€ = 4695€/an soit 469,50€/mois sur 10 mois

### A ces tarifs s'ajouteront :

- Diverses cotisations (cotisation diocésaine et APEL, Association Sportive et Ecole directe) soit un montant maximum de 60€ par an et par enfant.
- Certaines fournitures (technologie, livret...)

### **TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU INTEGRALEMENT**

**Les changements de régime ne se font qu'à titre exceptionnel et ne peuvent avoir lieu  
Qu'en fin de trimestre soit : au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ou au 1<sup>er</sup> Avril 2020.**

### La facture est annuelle et payable soit :

- 1- Par prélèvement automatique (1/10<sup>ème</sup> de Septembre à Juin ou 1/12<sup>ème</sup> de Septembre à Août) le 5 de chaque mois. Demander un imprimé au service comptabilité.
- 2- Chaque mois (au plus tard le 7 par chèque bancaire ou en espèces)
- 3- Au trimestre (par chèque ou en espèces) le 1/3 de la facture pour le 15/09/2019 le 2<sup>ème</sup> pour le 15/01/2020 et le 3<sup>ème</sup> pour le 15/04/2020.
- 4- Possibilité d'envoyer 3 chèques en précisant la date d'encaissement au verso.